

MAIRIE DE VENDAT  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ALLIER

N° 3 / 2025

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VENDAT

Séance du 12 février 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	15	16

Date de la convocation  
07.02.2025

Date d'affichage  
13.02.2025

**Demande de subvention –  
Contrat reconquête Centre-  
Ville Centre-Bourg –  
Construction d'un gymnase.**

7 Finances locales  
7.5 Subventions

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en S/Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

L'an deux mil vingt-cinq et le douze février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf

- Madame Marie-Emmanuelle CORRE (excusée),
- Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN (procuration à Madame Françoise MICHELET)
- Monsieur Jean-François JANIN,
- Monsieur Simon LACOSTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent VALLAS.

Vu le dispositif départemental de reconquête des centres bourgs, sur les années 2022 à 2026 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 2 662 666,48 € HT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 30 septembre 2021 mettant en œuvre le dispositif intercommunal de reconquête des centres bourgs,

Vu l'avenant n° 2 établi dans le cadre du Contrat Reconquête Centre-Ville Centre Bourg,

Vu les fiches actions précédemment réalisées par le bureau d'étude,

Vu le plan de financement,

Vu le périmètre du centre bourg,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE**  
À la majorité

.../...

1°) D'approuver la réalisation du plan d'action suivant pour 2025 :

- Construction d'un gymnase d'un montant de 800 000 € HT.

2°) D'approuver les travaux précités dont le plan de financement s'établit comme suit :

- Conseil Départemental : 200 000 €
- Vichy Communauté : 88 000 €
- Etat : 250 000 €
- Région : 100 000 €
- Autofinancement : 162 000 €.

3°) De solliciter les subventions accordées par l'Etat, la Région, le Conseil Départemental et Vichy Communauté dans le cadre du dispositif « Reconquête centre-ville centre-bourg ».

4°) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette action entrant dans le contrat « reconquête centre-ville centre-bourg ».



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Marc GERMANANGUE